

Metz, le 27 mars 2019

**Note à l'attention
de Madame Camille CAMBET**

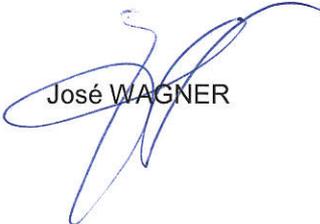
OBJET : modification N°1 du PLU de la commune de VANTOUX.

V/REF. : votre courrier du 12 février 2019

L'examen du projet de modification N°1 du PLU de la commune de VANTOUX appelle les observations suivantes :

- La réalisation d'un cheminement piéton en lieu et place du mur d'enceinte tel que décrit au chapitre "Évolution concernant l'OAP située en partie sud de la rue Jean-Julien Barbé" apparaît comme une opportunité pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus "My Mangenot". Il serait cependant nécessaire d'élargir le trottoir à 2,70 m sur la longueur de l'arrêt (15 m), dans sa future implantation.

La Responsable
du Pôle Mobilité-Transport



José WAGNER